

# REGLES DU DISPOSITIF ET MODE D'EMPLOI POUR REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE 16<sup>E</sup> EDITION-PIEED 2025

## LE PIEED, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Co-porté par Engagé·e·s et Déterminé·e·s, France Volontaires et Solidarité Laïque, avec le soutien de l'AFD, le PIEED, *le prix des initiatives engagées et déterminées*, est un dispositif d'**accompagnement**, de **financement** et de **valorisation** des projets d'**Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale** (ECSI), portés, sur le territoire français, par des associations de jeunes, qui œuvrent ainsi pour la Solidarité Internationale.

Il soutient la **création d'actions et d'outils pédagogiques**, innovants, ludiques, et participatifs, adaptés à leur public, afin d'informer et de sensibiliser à l'ECSI et aux nombreuses thématiques qu'elle aborde. A ce titre, les projets soutenus dans le cadre du PIEED traitent d'enjeux complexes et souvent interconnectés, tout en mettant en lumière les liens d'interdépendances entre échelles locale et internationale, afin de susciter l'envie d'agir **pour un monde plus juste, durable et solidaire**.

Pour être soutenu par le PIEED, votre projet doit correspondre à l'un des deux cas suivants :

| Cas n°1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Cas n°2                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Votre projet relève d'une démarche en Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale <b>mise en place à la suite d'une action de solidarité à l'international</b> de votre association.</p> <p>Le projet en ECSI doit aller <b>au-delà de la simple démarche de restitution et de communication</b> de l'action de solidarité internationale.</p> | <p>Votre projet <b>ne fait pas suite à une action de solidarité à l'international</b> mais <b>intègre des problématiques liées à la solidarité internationale et à l'ECSI</b>.</p> <p>Le projet doit permettre de comprendre les interdépendances entre les échelles locale et globale.</p> |

➔ Si vous souhaitez tester l'éligibilité de votre projet, vous pouvez passer le test [ici](#) !

## Quelles sont les dates à connaître ?

- **9 janvier 2025** : Ouverture des candidatures
- **14 janvier et 11 mars 2025** : Webinaires de présentation du PIEED.
- **9 avril 2025** : Clôture des candidatures.
- **12 mai 2025** : Comité d'examen.
- **Du 12 au 25 mai 2025** : Envoi des vidéos de pitch des projets par les associations finalistes
- **15 juin 2025** : Jury du PIEED

### Mode d'emploi du PIEED :

1. Les associations porteuses de projets souhaitant postuler au PIEED disposent de 3 mois, après l'ouverture des candidatures -**du 9 janvier au 9 avril**- pour envoyer leur dossier de candidature, ainsi que l'ensemble des annexes demandées, à l'adresse mail : [lepieed@gmail.com](mailto:lepieed@gmail.com).

Pendant toute la durée des candidatures, E&D anime des **webinaires** de présentation du PIEED et assure des **rendez-vous d'accompagnement** avec les porteurs·euses de projet qui le souhaitent.

2. Après la réception de l'ensemble des candidatures, une **phase de pré-sélection** est organisée par l'ensemble des partenaires du PIEED. A l'issue de cette phase, **10 associations finalistes** sont désignées par le comité d'examen.
3. Les associations finalistes sont invitées à produire une **vidéo pitchant leur projet**. Projet qu'elles devront ensuite présenter, quelques semaines plus tard, devant un jury composé des partenaires du PIEED, de professionnel·le·s du secteur de l'ECSI et/ou d'ancien·ne·s lauréat·e·s.
4. Lors du **jury** (qui se tiendra à Paris le **15 juin 2025**), les 10 finalistes disposeront d'une **vingtaine de minutes** pour échanger avec le jury autour de leurs projets. En parallèle, différentes activités d'échange de pratiques et de sensibilisation à l'ECSI seront organisées.
5. A l'issue de la journée, **5 projets** seront désignés par le jury pour recevoir un **prix**.

### Quel est le montant des différents prix ?

- 1<sup>er</sup> prix : 5.000 €
- 2<sup>e</sup> prix : 4.000 €
- 3<sup>e</sup> prix : 3.000 €
- 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> prix : 2.000 €

### Quels sont les critères à remplir pour participer au PIEED ?

- Être une association **de jeunes** (dont les instances dirigeantes sont composées à 80% au moins de personnes âgées entre 15 et 35 ans). L'adhésion au réseau Engagé·e·s et Déterminé·e·s n'est pas obligatoire pour candidater au PIEED, bien qu'elle soit fortement conseillée.
- Le projet présenté doit se dérouler **en France**.
- Il doit s'agir d'un projet **dont les activités financées ne sont pas encore réalisées**.
- Le projet doit **s'inscrire dans une démarche active, claire et consciente d'ECSI**.
- Les activités doivent être **innovantes** et répondre à des **objectifs pédagogiques bien définis**.
- Le projet doit **toucher le plus grand nombre** et vise à transmettre son message au-delà du public de prédilection de l'association, grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tou·te·s.
- Le projet doit être **réalisable** et **cohérent** en termes de :
  - Moyens humains
  - Moyens financiers
  - Moyens techniques
  - Moyens logistiques

Le jury portera une attention particulière à la **diversité des projets**, leur **pertinence** et l'**originalité** des actions et des outils utilisés et/ou développés, tant au niveau des thématiques abordées, des publics visés, des objectifs identifiés.

### Quelles sont les modalités de mise en œuvre de l'action ?

- Les associations lauréates du PIEED s'engagent, par la signature d'une convention, à mettre en œuvre leur action dans **une durée d'un an et demi**.
- A l'issue de la signature de leurs conventions, les associations reçoivent **un premier versement de 80%** de la subvention. Les **20% restants** seront versés après le dépôt et la validation de leurs bilans.
- A la fin de la durée de leurs projets, comme indiqué dans la convention de financement, les associations auront **2 mois pour déposer le bilan de leurs projets** (un bilan narratif détaillant les actions menées, ainsi qu'un bilan financier équilibré).
- Les associations doivent joindre à leurs bilans les **factures de toutes les dépenses réalisées dans le cadre de leurs projets**.
- En cas de retard dans le déploiement de leurs activités, les associations pourront faire une demande motivée **d'avenant à la convention** de financement, deux mois avant la fin de celle-ci, pour allonger la durée de leurs projets.

## L'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI)<sup>1</sup>

Votre projet doit s'inscrire dans une démarche d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI). Pour les projets faisant suite à une expérience de Solidarité Internationale à l'étranger, l'ECSI **dépasse la simple démarche de restitution de votre projet.**

« L'ECSI est une démarche sociale et politique, dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie [pour se faire] sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie ».

Autrement dit, l'ECSI représente l'ensemble des moyens et des outils mis en œuvre pour transmettre au public la nécessité d'agir pour faire advenir un monde plus juste, solidaire et responsable. Elle cherche ainsi, à provoquer des changements positifs, tant au niveau local que global.

**L'ECSI a pour finalité le changement et s'articule autour de la formule : Informer - Comprendre - Agir.**

1. **Inform** : Transmettre des informations claires et factuelles sur les enjeux globaux, liés à la solidarité internationale et à la citoyenneté. Il s'agit notamment ici de faire le lien entre « ici » et « là-bas », entre le local et le global.
2. **Comprendre** : Aider les participants à analyser et à approfondir leur réflexion sur les causes et les implications des problématiques abordées. Il s'agit notamment ici de prendre conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de changement social, en favorisant la compréhension des mécanismes d'interdépendance, d'inégalités et d'exclusion dans le monde, et en menant à une réflexion critique, tant sur la société que ses propres représentations.
3. **Agir** : Encourager l'engagement et la mise en œuvre d'actions concrètes pour contribuer à la solidarité et à la transformation sociale. Cet engagement passe notamment par des changements de mentalité et de comportement, dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable.

---

1 Cette présentation se base sur le référentiel et la charte d'EDUCASOL (ancienne Plate-forme française d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale) dont les partenaires du PIEED ont été membres.

### L'ECSI est un processus éducatif :

- Qui s'inscrit dans la **durée**.
- Qui s'appuie sur une démarche pédagogique **participative** et **interactive**.
- Qui part des représentations mentales des participant-e-s et favorise l'**esprit critique**.
- Qui vise des objectifs de savoirs, savoir-faire et d'attitudes.
- Qui s'appuie sur une pédagogie adaptée à la diversité des publics.
- Qui intègre des méthodes **d'évaluation** selon des critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de démultiplication.
- Qui permet d'effectuer des choix éclairés et de les argumenter.

### L'ECSI est également un acte politique :

- Qui questionne le modèle de développement dominant actuel.
- Qui permet à chacun et chacune de mener une réflexion sur le modèle de société dans lequel il ou elle souhaite vivre, d'appréhender la portée de ses actions quotidiennes et ainsi de devenir des citoyens et citoyennes actif.ve.s du changement social, tant au niveau local, national que mondial.
- Qui permet de découvrir des modes de développement alternatifs.

### L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale vue par les trois partenaires du PIEED :

*« L'objectif de l'ECSI est de favoriser une citoyenneté mondiale et solidaire, et de chercher à provoquer un impact positif au niveau local comme au niveau international. Pour démultiplier cet impact, nous privilégierons l'effort destiné à transmettre le message au-delà du public cible grâce à la création d'outils pédagogiques appropriables par tou-te-s.*

*Nous croyons fermement que la **multiplication d'initiatives individuelles** peut changer efficacement les choses si elles sont mises en commun et partagées.*

*Notre conviction est que l'ECSI représente un levier formidable pour rendre les **citoyens et citoyennes motrices de changement** et susciter en chacun-e l'**envie de s'engager** pour influencer positivement sur les situations de déséquilibre, ici et là-bas. »*

### + de ressources sur l'ECSI

- Le site du PIEED : <https://pieed.wordpress.com/>.
- L'argumentaire de l'ECSI par le Groupe de concertation pour l'ECSI : [https://www.engagees-determinees.org/articles/argumentaire\\_ECSI](https://www.engagees-determinees.org/articles/argumentaire_ECSI)

## PROCESSUS DE CANDIDATURE

- 1) [Tester l'éligibilité](#) de votre projet au PIEED.
- 2) Télécharger le dossier de candidature sur [le site internet du PIEED](#).
- 3) Remplir le dossier numériquement, au format PDF.

⚠️ Tou-te-s les candidat·e-s s'engagent à respecter le règlement du Prix, ainsi que les valeurs établies dans la charte d'E&D et les chartes des partenaires.

- 4) Renvoyer votre dossier dûment rempli, avec les annexes demandées, **au plus tard avant le 9 avril 2025 à 23h59**, à l'adresse suivante : [lepieed@engage-d.org](mailto:lepieed@engage-d.org).

Votre dossier sera ensuite examiné par des professionnel·les de la Solidarité Internationale et de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale.

**Le jury d'attribution du PIEED, auquel vous devrez assister, aura lieu en présentiel à Paris le 14 juin 2025.**

⚠️ Pour valider votre candidature, nous vous enverrons un mail avec accusé de réception. Si vous ne le recevez pas, **contactez-nous au 06 85 60 00 15**.

**L'équipe d'Engagé·e·s et Déterminé·e·s se tient à votre disposition pour vous accompagner lors de toutes les étapes de la constitution de votre dossier de candidature.**

Pour toutes questions, contactez-nous à l'adresse mail suivante : [lepieed@engage-d.org](mailto:lepieed@engage-d.org), ou contacter directement nos référentes E&D en région (à Lille, Paris, Rennes, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Toulouse, Marseille, => contacts [ici](#) ).